

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-252

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCHINA à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	Délibération
	Inspection générale des services Direction Contrôle de gestion	N° 2021-252

Schéma de mutualisation - Rapport d'avancement 2020 et propositions d'adaptations - Information

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le schéma de mutualisation est un document obligatoire imposé par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. Il a été soumis aux Conseils municipaux des communes et adopté par le Conseil Métropolitain du 29 mai 2015. Il constitue le cadre de référence général des relations entre Bordeaux Métropole et les communes qui ont souhaité mutualiser certaines de leurs activités. Après cinq années de mise en œuvre, il est apparu nécessaire d'adapter ce schéma, afin de tenir compte de la réalité des relations entre la Métropole et les communes. Ainsi, certaines adaptations, basées sur une logique d'amélioration du fonctionnement quotidien de la mutualisation, ont été élaborées. Elles sont présentées en annexe du présent rapport.

Ce rapport présente également l'état d'avancement de la mise en œuvre du schéma de mutualisation au titre de l'année 2020, dans le document joint en annexe au présent rapport, intitulé « Rapport d'avancement de la mutualisation 2020 ».

Rapport d'avancement de la mutualisation 2020

L'adoption du schéma de mutualisation par le Conseil de Métropole le 29 mai 2015 a permis la mise en œuvre dès le 1er janvier 2016 d'une mutualisation de grande ampleur entre Bordeaux Métropole et 11 de ses communes membres ayant souhaité intégrer les services communs dès la première année. 4 communes supplémentaires ont mutualisé leurs moyens dans le cadre de la clarification de la compétence voirie.

Depuis le 1er janvier 2020, Bordeaux Métropole est entrée dans sa cinquième année de mutualisation. Avec la mise en œuvre du cycle 5, ce sont 21 d'entre elles qui auront transféré des moyens à notre établissement dans le cadre de la mutualisation et de la mise en œuvre de la compétence voirie.

La mutualisation repose sur des objectifs clairement exprimés par les Maires :

- Accroître la capacité à rendre des services aux habitants avec un degré de réactivité et d'efficacité toujours amélioré,
- Offrir une meilleure cohérence territoriale de l'action publique,
- Être plus efficient pour pouvoir proposer de nouveaux services.

La poursuite de ces objectifs fonde l'inscription de la mutualisation dans une démarche globale de « Métropolisation », visant à la cohérence de l'action et de l'organisation, traduisant concrètement la transformation de la Communauté urbaine de Bordeaux en Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015 :

- La mutualisation des services supports et des services techniques avec les communes qui le souhaitent permet une intégration progressive des moyens, afin de pérenniser des services publics de qualité dans un contexte financier contraint.
- Les transferts de compétences – et la clarification des modes d'exercice des missions de propreté sur voirie et espaces verts entre la Métropole et les communes – visent à ce que les orientations soient prises et les moyens alloués à la bonne échelle pour les compétences essentielles au développement du territoire métropolitain ;
- La territorialisation de l'action de la Métropole doit permettre que l'action des services se déploie au bon niveau de proximité, vis-à-vis des communes ou des usagers.

Adaptation du Schéma de mutualisation

Les évolutions proposées sont issues des réflexions menées en interne avec l'ensemble des directions concernées par la mutualisation, sur la base de leurs échanges quotidiens avec les communes. Elles ont été présentées et discutées dans le cadre du groupe de réflexion des élus sur le pacte de gouvernance lors de sa séance du 6 novembre 2020 ; ce dernier a émis un avis favorable sur les propositions présentées.

L'ajustement du schéma de mutualisation vient donc conforter les grands principes de la mutualisation définis en 2015 et visant à garantir l'équité et la solidarité entre les communes, tout en adaptant de manière marginale certaines modalités pour améliorer le fonctionnement des services communs et la gouvernance quotidienne de la mutualisation.

Les adaptations proposées sont les suivantes :

- Le périmètre
 - Le constat : des découpages d'activités trop fins et des répartitions d'activités parfois floues générant des dysfonctionnements opérationnels
 - L'évolution envisagée :
 - o Revoir le découpage des domaines d'activités à mutualiser et proposer des blocs d'activités à la mutualisation. Cette disposition s'applique aux nouvelles mutualisations ; elle n'est pas rétroactive.
 - o Faire de la mutualisation des systèmes d'informations un prérequis à la mutualisation de certains autres domaines d'activité, éventuellement avec une année d'avance, afin de faire converger les outils avant la mutualisation d'autres domaines.
- Le rythme
 - Le constat : le rythme de mutualisation annuel génère un manque de visibilité et a un impact organisationnel fort dans les services communs
 - L'évolution envisagée : recenser et étudier des trajectoires de mutualisation à 3 ans voire à 6 ans pour gagner en visibilité et en anticipation, tout en maintenant la possibilité pour les communes de mutualiser tous les ans.
- Les petites communes
 - Le constat : un cap difficile à franchir du fait du coût financier et de la polyvalence des agents concernés
 - L'évolution envisagée : Sans remettre en cause les principes fondateurs de la mutualisation à l'œuvre depuis 2015 et plus particulièrement le principe de valorisation financière par le biais de l'attribution de compensation il s'agit de mettre

en place un système plus solidaire avec les plus petites communes pour leur permettre de mutualiser leur service si elles le souhaitent ; les modalités de cette adaptation feront l'objet d'une étude et d'une délibération spécifique ultérieure.

Il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte du Rapport d'avancement de la mutualisation 2020, ainsi que des adaptations du schéma de mutualisation présentées en annexe du présent rapport.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communications effectuées.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	la Vice-présidente,
	Madame Brigitte TERRAZA